

NOTATION

Le projet de règlement proposé le 12 novembre par la Commission devrait donner lieu à un vote en commission des Affaires économiques et monétaires le 30 mars pour une adoption en plénière prévue en avril.

Agences de notation : le Parlement européen votera au printemps

DE NOTRE BUREAU DE BRUXELLES.

Le Parlement européen s'est saisi la semaine dernière du projet de règlement sur les agences de notation. La commission des Affaires économiques et moné-

taires a organisé le 1^{er} décembre un atelier de travail sur la proposition formulée le 12 novembre par Bruxelles pour entendre le point de vue des parties prenantes : agences, organismes notés et investisseurs.

Au menu des débats, les éléments

à prendre en compte pour élaborer un cadre de surveillance européen, à commencer par la dimension internationale de l'activité des agences, les problèmes de mise en application des futures règles, les sanctions potentielles à imposer en cas de manque-

ment ou l'éventualité d'un « label » européen pour les agences.

Les discussions nourriront les travaux du rapporteur, l'eurodéputé Jean-Paul Gauzès, qui devrait publier ses propositions le 20 janvier. Le projet de règlement devrait donner lieu à un vote en commission des Affaires économiques et monétaires le 30 mars pour une adoption en plénière en avril. Critiquées pour n'avoir pas vu venir la crise financière, les agences de notation vont devoir se soumettre au contrôle des autorités nationales de régulation des marchés – l'Autorité des marchés financiers en France. Selon le projet de règlement, elles devront se faire enregistrer pour être autorisées à exercer leurs activités en Europe.

A. C.

La Securities and Exchange Commission durcit les règles

Conflits d'intérêts. La SEC a adopté de nouvelles règles pour améliorer la transparence des agences de notation et limiter les conflits d'intérêts dans la mesure où ce sont souvent les émetteurs qui sollicitent la notation et la rémunèrent. Les agences devront fournir plus d'informations sur la manière de noter les produits complexes et des

statistiques précises sur les produits notés. Elles ne doivent pas conseiller les banques d'investissement sur la façon de structurer les produits qu'elles notent. Certaines pratiques ont été interdites. Les membres de la SEC ont voté à l'unanimité pour un durcissement des règles mais n'ont pas examiné, pour l'heure, d'autres de-

mandes des investisseurs comme la différenciation des notes des produits structurés et des obligations. Les agences avaient été pointées du doigt durant la crise du « subprime ». « *Elles ne sont certainement pas la seule cause de la crise mais elles ont joué un rôle significatif* », selon Kathleen Casey, l'une des commissaires de la SEC.